

Ligne Très Haute Tension (THT) entre Fos-sur-Mer et Jonquières – le Parc des Alpilles partisan d’une solution alternative à l’aérien

Le Parc naturel régional des Alpilles prend acte de l’annonce faite par l’État en date du 13 mai 2026 de l’engagement de l’instruction de la demande de déclaration d’utilité publique (DUP) du projet de ligne aérienne 400 kV entre Feuilane et Jonquières-Saint-Vincent. Il regrette que la recherche de solutions alternatives moins impactantes pour le territoire n’ait pas aboutie.

Le Parc naturel régional des Alpilles soutient pleinement les objectifs de transition énergétique et de décarbonation portés par l’État. C’est ce qu’il a exprimé dans le cahier d’acteurs lors du débat public sur le projet en juillet 2025. Il a également soutenu que cette transition doit impérativement s’articuler avec la préservation des autres patrimoines paysagers, naturels, agricoles et culturels du territoire. Il a invité à la recherche de solutions alternatives fondée sur l’enfouissement de la ligne et à une planification territoriale équilibrée.

L’annonce faite par l’Etat porte à croire que la ligne aérienne est actée techniquement et que toute solution alternative est désormais écartée. Le Parc des Alpilles reste solidaire des associations, des acteurs agricoles, économiques et touristiques, culturels, sociaux et des espaces naturels, et de tous les citoyens impactés directement par la ligne THT. Il appelle les porteurs du projet à la prise en compte, entre autres, des enjeux environnementaux qui vont bien au-delà du territoire : réservoirs de biodiversité, zones humides d’importance internationale, route de migration et d’hivernage de milliers d’espèces d’oiseaux, etc.

Le Parc des Alpilles continue de prôner une solution alternative et appelle au maintien du dialogue entre toutes les parties prenantes.

Pour rappel : la Conclusion de l’avis exprimé par le Parc des Alpilles dans le Cahier d’Acteurs du débat public en juillet 2025

Le Parc naturel régional des Alpilles soutient pleinement les objectifs de transition énergétique et de décarbonation portés par l’État. Toutefois, cette transition doit impérativement s’articuler avec la préservation des autres patrimoines paysagers, naturels, agricoles et culturels du territoire.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Le fuseau retenu pour la ligne THT ne traverse pas directement le territoire du Parc des Alpilles, mais longe sa bordure occidentale et impacte des espaces à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux. Ce projet accentue un déséquilibre territorial, ajoute ses effets à ceux d'autres aménagements majeurs déjà en projet, repose sur une solution technologique unique peu ambitieuse, et appelle à une nécessaire cohérence renforcée avec les engagements de la charte 2023-2038 du Parc.

Le Parc invite à la recherche de solutions alternatives moins impactantes et appelle à une planification territoriale équilibrée, intégrant l'ensemble des composantes agricoles, paysagères, patrimoniales, écologiques et d'infrastructures, à l'échelle du delta Rhône-Méditerranée.